**VOUS ALLEZ PASSER UNE IRM THORACIQUE**

**Qu’est-ce qu’une IRM ?**

L’imagerie par résonance magnétique (ou IRM) est un examen basé sur l’utilisation de champs électromagnétiques grâce à un gros aimant.

L’IRM n’utilise pas les rayons X, est sans risque d'irradiation pour le patient.

**Que voit-on ?**

En fonction de l’indication, le radiologue va pouvoir analyser le médiastin qui correspond à la partie du thorax où se situe votre cœur, l’aorte et les artères pulmonaires, ou le diaphragme, le muscle qui se contracte pendant la respiration.

Le radiologue va analyser les images et proposer un diagnostic.

Il rédigera alors un compte rendu qui sera adressé au médecin qui a demandé l’examen, à votre médecin traitant mais aussi à vous si vous le souhaitez.

**Comment se déroule l’examen ?**

L’examen est indolore, vous serez accueilli par un manipulateur radio qui réalisera les images sous la responsabilité d’un médecin radiologue qui analyse les images.

Vous serez allongé sur une table d’examen qui est mobile dans un tunnel. La totalité de l’examen dure entre 15 et 40 minutes.

Afin de pouvoir bien interpréter les images, l’immobilité est requise durant l’examen.

La machine est bruyante. Des protections auditives peuvent vous être fournies. L’équipe de manipulateurs radio est en contact constant avec vous pendant l’examen et peut intervenir ou interrompre l’examen si cela est nécessaire.

**Y a-t-il une injection ?**

Dans certains cas, la réalisation d’une IRM nécessite l’injection d’un produit de contraste (le plus souvent à base de gadolinium) pour rendre plus visible certaines images. L'injection nécessite la ponction d'une veine et la pose d'un petit cathéter qui sera retiré après l'examen.

L’injection d’un produit au gadolinium est un acte fréquent, généralement bien supporté. Cependant, comme avec d’autres médicaments, des réactions imprévisibles allergiques restent possibles. Elles sont habituellement passagères et bénignes mais aussi des effets plus prononcés nécessitant une prise en charge médicale.

Ces phénomènes sont plus courants chez les patients présentant des antécédents d’allergies médicamenteuses ou ayant déjà eu une intolérance lors d’un examen injecté.

Signalez au manipulateur radio et au médecin toute difficulté à respirer, picotements dans les lèvres ou la gorge, éruptions cutanées!

**Y a-t-il des contre-Indications ?**

L'IRM est contre-indiquée chez certains patients portant des matériels métalliques notamment certains pacemakers (stimulateurs cardiaques) ; certains défibrillateurs cardiaques implantables; tout autre système implantée (implant cochléaire, surdité, neurostimulateur pour des douleurs chroniques, dérivation cérébrale) ou éclats métalliques dans les yeux (suite à un accident par exemple). Le plus souvent, l’examen peut être pratiqué mais il faut vérifier la compatibilité. En effet, la force magnétique dégagée durant une IRM peut endommager ou déplacer ces dispositifs métalliques.

Les patients claustrophobes ont parfois des difficultés à supporter cet examen.

**Quelles informations devez-vous donner avant la réalisation de l’examen ?**

Lors de la prise de rendez-vous et de la réalisation de l’examen, vous devez bien préciser :

* Si vous êtes allergique
* Si vous êtes porteur d'un matériel métallique quel qu'il soit à l'intérieur de votre corps
* Si vous êtes susceptibles d’être enceinte
* Si vous avez une insuffisance rénale
* Si vous souffrez de claustrophobie

**Comment me préparer pour l’IRM ?**

Le plus souvent, il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour effectuer une IRM. Vous pouvez donc manger, boire de l'eau et prendre vos médicaments habituels.

Optez pour une tenue confortable, sans boutons pressions ni fermeture métallique.

Essayez de venir sans pinces à cheveux métalliques ni bijoux.

Avant de vous rendre sur le lieu de l’examen, pensez à emporter avec vous :

* Votre carte Vitale et/ou votre carte de mutuelle
* L’ordonnance et/ou le courrier du médecin prescripteur de l’IRM
* Votre dossier médical (prise de sang, radiographie, échographie, scanner, compte rendu d’intervention chirurgicale, d’hospitalisation….)
* L’ordonnance de vos médicaments habituels